CENTRE DE RESSOURCES ECONOMIE CIRCULAIRE ET DECHETS

FORMATION AU COMPOSTAGE DES GARDIENS D'IMMEUBLES

Conseil Général du Puy de Dôme

Auteur :

24 rue Saint Esprit

63033 Clermont-Ferrand

Voir le site internet

Christine Raynaud

christine.raynaud@cg63.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Le Conseil général du Puy de Dôme a signé en septembre 2012 une convention avec 3 bailleurs sociaux pour développer le compostage en pied d'immeubles.

Cette convention est tripartite :

- le bailleur s'engage à équiper des résidences de composteurs, à informer les locataires et à former les gardiens d'immeubles

- le syndicat départemental de traitement, VALTOM, assure pour le compte du Conseil général, la coordination technique et le suivi de l'action

- le Conseil général finance la formation des référents de site (gardiens d'immeuble + représentants des associations de locataires volontaires)

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

réduire les quantités de déchets collectés, traiter in situ la fraction fermentescible des ordures ménagères et de certains déchets verts, créer du lien social

Résultats quantitatifs

60 résidences équipées

3935 logements concernés

40 gardiens formés

Résultats qualitatifs

Les gardiens parfois réticents au départ sont en fait assez satisfaits car d'une part ils suppriment des bacs d'OM qu'ils n'ont donc plus à sortir ni à laver et d'autre part cette opération valorise leur rôle dans la mesure où ils détiennent, après la formation, un savoir faire qu'ils peuvent partager.

MISE EN OEUVRE

Planning

Action au long cours.

Moyens humains

1 formateur : maitre composteur

1 coordinateur Valtom

animatrice du Plan

Moyens financiers

20.000 € dédiés à la formation

Moyens techniques

des composteurs

Partenaires mobilisés

Valtom

Les bailleurs sociaux

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Reproductible par tous (Conseils généraux, EPCI, communes)

Difficultés rencontrées

Aucune

Recommandations éventuelles

Le compostage en pied d'immeubles nécessite une animation et un suivi régulier.

La réussite de l'opération est proportionnelle à la motivation du gardien.

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | CONTENEUR | EMPLOYE | ASSOCIATIONS | BIODECHET

Dernière actualisation

Mars 2014
Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Hervé CHALAYE
herve.chalaye@ademe.fr
Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes